



Digulleville, le 19 octobre 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE

## Travaux sur la couverture du Centre de stockage de la Manche

### Contacts presse

Marie-Pierre Germain  
Responsable communication  
Tel. 02 33 01 69 13  
Port. 06 83 69 46 39  
marie-pierre.germain@andra.fr

### À propos de l'Andra

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) est un établissement public à caractère industriel et commercial créé par la loi du 30 décembre 1991. Ses missions ont été complétées par la loi de programme du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs.

Indépendante des producteurs de déchets radioactifs, l'Andra est placée sous la tutelle des ministères en charge de l'énergie, de l'environnement et de la recherche.

L'Andra est chargée de la gestion durable de l'ensemble des déchets radioactifs français. Elle met son expertise et son savoir-faire au service de l'État pour concevoir des solutions de gestion, et pour exploiter et surveiller des centres de stockage de déchets radioactifs en protégeant l'homme et l'environnement de l'impact de ces déchets sur le court et le long terme.

**L'Andra démarre le 16 octobre 2009 des travaux sur la couverture du Centre de stockage de la Manche, afin de réparer un tassement détecté en 1999 et aujourd'hui stabilisé.**

Les travaux prévus sur la couverture du Centre de stockage de la Manche commencent le 16 octobre et s'étendront sur environ un mois. Ils ont lieu au nord-est du site, au niveau du tassement détecté en 1999. Ce tassement, qui s'étend sur une zone d'environ 8 mètres de long et 4 mètres de large, est aujourd'hui stabilisé à une cinquantaine de centimètres de profondeur. Il est probablement dû à l'écrasement de colis métalliques stockés au début des années 1980.

Ces travaux ont un double objectif :

- permettre d'observer *de visu* l'état de la membrane bitumineuse qui assure l'étanchéité de la couverture afin d'analyser les éventuelles conséquences qu'aurait pu avoir ce tassement sur elle,
- combler les vides créés par cet affaissement des colis pour reconstituer la forme initiale de la couverture.

L'intervention est réalisée sur une superficie de 30 mètres par 20 mètres, c'est-à-dire moins de 1% de la surface totale du site (14 hectares). Elle consistera d'abord à enlever la couche de terre d'environ deux mètres d'épaisseur située au dessus de la membrane. Des échantillons de membrane seront prélevés et ensuite analysés en laboratoire et des matériaux (gravillons, sable...) seront injectés pour combler le tassement. La dernière étape consistera à reconstituer la couverture à l'identique. Tout au long de ces opérations, l'Andra veillera particulièrement à protéger la zone de travaux des eaux de pluie.

(1/1)

COM.XX.ACOC.08.00